



APPEL À PROJETS RÉSIDENCES DE CRÉATION ARTISTIQUE ANNÉE 2021

Château Morange lance un appel à projets pour des résidences de création artistique à l'intention des artistes et des équipes artistiques implantés à La Réunion ou développant un projet en lien direct avec le territoire de La Réunion.

CHÂTEAU MORANGE : MISSIONS ET ENJEUX

L'équipement de Château Morange s'inscrit dans le projet de développement humain défini comme prioritaire par la collectivité, autour de trois grands axes stratégiques :

--> **Pluridisciplinarité artistique**

Château Morange pourra accueillir l'ensemble des pratiques artistiques axées sur l'audiovisuel.

--> **Développement culturel et mise en avant de l'image**

La requalification de sa vocation culturelle a été conceptualisée dans le but de donner une prédominance à la thématique de l'image, qui sera inédite sur le territoire dionysien.

Château Morange s'inscrit dans une démarche de soutien au secteur de l'image, portant un projet de développement des activités liées aux nouvelles technologies dans les arts visuels.

--> **Réappropriation du site et rayonnement de l'action culturelle**

L'équipement culturel prend toute sa place au cœur de son quartier d'implantation et étend son rayonnement : appropriation du site par les habitants, le tissu associatif et les acteurs culturels et artistiques du territoire.

L'accueil d'artistes en résidence est ainsi au cœur du projet global de Château Morange, dont il irrigue toutes les composantes. La vitalité créative réunionnaise est proposée à un public large et diversifié, curieux de découvertes lors de moments de partage avec les artistes, d'ateliers, ou de restitutions d'étapes de travail.

L'activité du Château Morange s'articule autour de ces orientations stratégiques :

--> **Pluridisciplinarité artistique**

Château Morange accueille les projets intégrant une réelle réflexion et proposition audiovisuelle, tout en encourageant la mixité artistique et sociale. Château Morange met à disposition un lieu de travail accessible au plus grand nombre avec des espaces dédiés et équipés en conséquence. Ainsi, les spectacles vivants intégrant de la vidéo, la musique, la danse, la photographie...l'art dans toutes ses déclinaisons, pourront se concentrer dans un espace restreint favorisant ainsi l'interdisciplinarité, dans une démarche active de décloisonnement des pratiques.

--> **Une « nouvelle pépinière artistique »**

Tout comme la Cité des Arts, Château Morange se positionne progressivement en tant qu'accompagnateur de porteurs de projets de la filière audiovisuelle réunionnaise, avec un engagement de toute l'équipe, en faveur de la création, de la diffusion, de la sensibilisation et de la formation, et avec la volonté de créer des espaces d'échange et de convivialité favorisant la mutualisation des idées et de leurs réalisations.

--> Rayonnement

Château Morange porte l'ambition de désenclaver le secteur de l'audiovisuel et principalement de la production cinématographique de La Réunion, à travers un pôle culturel d'excellence ayant vocation à rayonner au-delà de Saint-Denis, à structurer une offre culturelle sur le territoire de la Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR), à s'inscrire en complémentarité dans le paysage culturel réunionnais et à établir des réseaux de valorisation de la création locale au-delà de La Réunion.

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT ARTISTIQUE

L'accompagnement à la création de Château Morange concerne des porteurs de projet réunionnais, investi dans le domaine artistique lié à l'audiovisuel. La volonté affirmée est de favoriser la création locale dans toute sa diversité, d'apporter une réelle plus-value à la filière de la production artistique, avec une attention particulière aux artistes émergents.

Qu'ils soient en voie de professionnalisation, professionnels en devenir ou confirmés, les artistes peuvent bénéficier de l'accompagnement de Château Morange.

Pour être accueilli et accompagné en création, il est nécessaire d'être porteur d'un projet artistique, avec une perspective de diffusion à court ou moyen terme, incluant la définition et la mise en œuvre conjointe d'un programme d'actions de médiation culturelle en direction de différents publics à l'échelle du territoire de la CINOR (villes de Saint-Denis, Sainte-Marie et Sainte-Suzanne). Les artistes accueillis en résidence doivent en effet tisser des liens avec la population. Des moyens de médiation et de communication sont développés pour valoriser les différentes réalisations et permettre au plus grand nombre de rencontrer les artistes et leurs œuvres.

Les artistes installés à La Réunion bénéficient prioritairement de l'accompagnement en création au sein de Château Morange ; les artistes extérieurs à La Réunion, notamment ressortissants de la zone océan Indien, peuvent toutefois être accueillis en résidence à la condition d'une collaboration artistique pilotée par un porteur de projet réunionnais ou d'une recherche artistique s'attachant aux caractéristiques du territoire de La Réunion et en lien avec sa population.

Une convention d'accompagnement artistique (ou convention d'accueil en résidence) est systématiquement établie entre le Château Morange et le porteur de projet afin d'acter la durée de la résidence (durée maximale de 6 mois) et les modalités de l'accompagnement qui peut prendre des formes diverses, selon la nature et l'état d'avancement du projet, les besoins exprimés et la capacité du site à y répondre par ses apports en nature et en industrie :

- mise à disposition d'espaces de travail aménagés pour la création artistique (studios de danse, de répétitions, studio d'enregistrement...),
- mise à disposition de matériels techniques (scène, son, lumière, vidéo...),
- aide à la recherche de partenaires et à la mise en réseau,
- élaboration d'un plan d'actions de médiation culturelle associé au projet,
- modalités de restitution et/ou de diffusion publique du projet.

NB : pour tout projet retenu, Château Morange répondra aux besoins exprimés en fonction de ses disponibilités et dans la limite de la capacité des espaces d'accueil et du parc de matériel.



Deux types de résidence sont à distinguer :

--> La résidence de laboratoire

Château Morange sélectionnera 10 projets en résidence laboratoire, intégrant la notion d'audiovisuel. Elle concerne une première phase de création en lien avec un projet de production artistique. Elle offre au porteur de projet un premier espace/temps de recherche et d'expérimentation.

--> La résidence de production

Château Morange sélectionnera 5 projets en résidence de production. Ces projets seront sélectionnés en fonction de leurs qualités, leurs intérêts collectifs, leurs originalités, leurs faisabilités sur une durée de 4 à 6 mois maximum. Ils devront être exclusivement tournés sur le domaine de l'audiovisuel et du cinéma. Cette résidence a vocation à conforter l'aboutissement d'un projet artistique au sein de Château Morange. Le soutien de notre structure se traduit par des apports en coproduction en nature (bourse maximum de 1500 euros) et/ou en industrie, en complément des apports des autres partenaires de la production. Cette résidence se conclut par une rencontre entre le public et l'œuvre (concert, spectacle ou exposition) dans sa forme finale ou intermédiaire.

PRÉSENTATION DES ESPACES DE CRÉATION (cf. détail en annexe)

Le pôle de création de Château Morange comprend plusieurs espaces de travail complémentaires et aménagés qui offrent des conditions optimales et adaptées à l'accompagnement et à la réalisation de projets artistiques axés sur l'audiovisuel.

Un parc de matériel technique (scène, son, lumière, vidéo...) est mutualisé à l'échelle du site.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Le présent appel à projets s'inscrit dans une procédure librement définie et organisée par Château Morange. La décision finale d'accueil en résidence est prise par la direction de Château Morange, après étude du projet transmis et avis d'une commission consultative, et au regard des critères suivants :

Pour tout type de résidence :

- Ancrage territorial du projet (relations avec le territoire et ses populations, dimension participative...)
- Capacité juridique à porter le projet (association, statut d'auteur...)
- Identification et parcours de l'artiste ou de l'équipe artistique (confirmée ou pressentie)
- Clarté du projet artistique et de son phasage (intention de création originale, projection dans le temps...)
- Faisabilité (notamment technique et financière) au regard des besoins exprimés

Pour les résidences de production :

- Viabilité artistique du projet
- Autres partenaires de la production (confirmés ou pressentis)
- Perspectives de diffusion du projet



MODALITÉS DE CANDIDATURE

Il convient de renseigner le formulaire ci-joint et de le retourner par voie électronique avec l'ensemble des pièces demandées, **au plus tard le 15 janvier 2021** à : contact@chateaumorange.re

Il est possible de joindre tous documents ou liens utiles (dossiers, visuels, vidéos, site web...) à l'appui de la candidature.

• Pour tout complément d'information et renseignements spécifiques :
Merci de vous adresser à Marie Payet , chargée de production :
contact@chateaumorange.re

NB :

Tout dossier de candidature devra être transmis par voie numérique (par email ou sur support type clé usb, ou autre), sous forme de fichier PDF compressé dont le poids total n'excédera pas 10 Mo. Il conviendra d'indiquer dans l'objet/sujet du mail : « candidature résidence CHÂTEAU MORANGE 2021 »

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Publication de l'appel à projets : 9 décembre 2020

Date limite de réception des candidatures : 15 janvier 2021

Instruction des dossiers : du 18 au 30 janvier 2021

Notification des décisions : 5 février 2021

Accueil possible en résidence : à partir du 16 février 2021

